

Eugène Caselli signe la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Marseille, le vendredi 14 octobre 2011

En signant aujourd'hui la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, Marseille Provence Métropole s'engage dans un plan d'action à portée interne et externe.

Corroboré par les chiffres, l'écart de situation entre les femmes et les hommes est en France une évidence. Cette disparité est encore plus marquée en Région Provence-Alpes Côte d'Azur où le salaire net médian des femmes est inférieur de 24% à celui des hommes (1 300 € vs 1 700 €). « *Comme certaines grandes entreprises, les collectivités ont la possibilité de donner l'exemple, en valorisant ce qu'elles ont déjà pu entreprendre, et elles ont même le devoir de se montrer exemplaires* » affirme Eugène Caselli, Président de Marseille Provence Métropole.

C'est pour marquer sa volonté politique d'aller dans le sens d'une amélioration de l'égalité entre hommes et femmes que le Président Eugène Caselli a demandé à son Conseil de Communauté le 8 juillet dernier l'autorisation de signer *La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale*. En la signant, les collectivités territoriales d'Europe s'engagent à prendre publiquement position sur le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes et à mettre en œuvre sur leur territoire les engagements définis par la charte. Si mille collectivités européennes sont déjà signataires, seulement cinq autres intercommunalités avaient entrepris la démarche en France quand Marseille Provence Métropole s'apprêtait à le faire.

La charte signée ce jour ne se veut pas une simple déclaration d'intention mais un engagement dont la première étape consiste à entreprendre un diagnostic afin d'établir un **état des lieux** de l'égalité entre les femmes et les hommes de la collectivité Marseille Provence Métropole. En second lieu, il faudra formuler des recommandations et définir un **plan d'action sur deux ans** à compter de la signature de la charte pour améliorer les conditions de cette égalité. Cette initiative a vocation à s'appliquer en interne, dans les propres structures de la collectivité, mais aussi en externe, à travers toutes les publications, interventions directes ou indirectes auprès des administrés.

« *Faire enfin reconnaître, accepter et respecter ce droit tout à fait fondamental, ce principe d'égalité gravé au fronton de notre république, cela suppose une œuvre de longue haleine qui commence à l'école, se poursuit à tous les stades de l'éducation, dans les familles, les entreprises et les administrations* » précise Eugène Caselli.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole avait déjà entrepris des mesures en faveur de l'égalité, notamment avec la féminisation des métiers qui s'est déjà traduite par le recrutement de cantonnières et d'agents féminines pour la police de la propreté. La signature de cette charte par le Président de Marseille Provence Métropole marque un autre pas en avant dans la longue entreprise de réduction des disparités entre les femmes et les hommes.